



Rappel à la loi sur mensonges

Par Ashna161520

Bonjour,

J'écope d'un rappel à la loi après que mon ex-conjoint ait été violent avec moi (lui aussi pour ma plainte mais là n'est pas le sujet).
En effet il a déposé plainte contre moi en retour, bien sûr avec un ramassis de mensonges.

Vais-je pouvoir me justifier lors de mon rappel à la loi ?

En sachant que j'ai un témoin qui a été auditionné à la gendarmerie.
+ Une plainte en amont plusieurs mois avant contre lui.

J'hésite à imprimer le témoignage de mon témoin et ma plainte de janvier pour le jour de ma convocation...

Merci,

Par Henriri

Hello !

NB :

- Un rappel à la loi n'est pas une peine (pas de mention au casier judiciaire).
- Il peut pourtant être assorti d'une "composition pénale" (amende ou stage).
- Il est enregistré pour 3 ans et en cas de récidive de votre part il peut être pris en compte à l'avenir.
- Si vous acceptez ce rappel à la loi il n'y a pas de suite (sauf récidive ci-dessus).
- Si vous le refusez le procureur peut poursuivre l'affaire devant le tribunal.

En quoi croyez-vous vous "justifier" à l'occasion de votre rappel à la loi ? Espérez-vous remettre en cause cette décision envers vous ?

En tout cas pour il est inutile d'imprimer le témoignage ou la plainte en question, car la justice les détient déjà à l'occasion des faits à propos desquels vous avez "écopé" de ce rappel à la loi si j'ai bien compris... Disons que pour ma part je ferais profil bas à votre place.

PS : permettez-moi de penser que vous n'avez pas "écopé d'un rappel à la loi" à cause du comportement de votre ex envers vous, mais bien plutôt à cause de votre propre comportement ensuite ?

A+

Par Ashna161520

Bonjour et merci de votre réponse,

Je le sais parce que j'ai eu ma date de convocation et que les gendarmes m'ont dit que j'ai un rappel à la loi et lui aussi (pourquoi pas récidive pour lui, je ne le saurais peut être jamais).

Il n'y aura pas de récidive de ma part car je n'ai rien fait...

Comment accepter ou refuser le rappel ? En venant à la convocation ?
Si oui j'ai prévu d'y aller.

Ben il a déposé une plainte en disant qu'il ne m'a pas agressé mais que c'est moi qui l'ai agressé.

Merci,

Par Henriri

(suite)

Je suppose que cette convocation a fait l'objet d'un document. Que dit-il exactement ?

Je ne connais pas la procédure en détail mais l'acceptation d'un rappel à la loi doit probablement passer par votre signature d'un document.

A propos de VOTRE rappel à la loi vous continuez à lui mêler des éléments concernant votre ex. Je sens bien la rancœur que vous avez envers votre ex dans cette circonstance, mais désolé il est inutile d'évoquer "que votre ex a déposé une plainte" ou "que lui aussi a un rappel à la loi", ce n'est pas son comportement mais le VOTRE qui poussé le procureur à décider le rappel à la loi dont vous faites l'objet.

A+

Par Ashna161520

Il est écrit que je l'ai attaqué alors que ce n'est pas le cas...

Par Ashna161520

Les gendarmes m'ont dit de signer et que si j'étais en désaccord je pourrais le dire au procureur...
Ils m'ont dit que ma signature était juste pour la convocation, pas une acceptation...

Par jodelariege

Bonjour

Le rappel à la loi est une peine minimale dans la justice :on va vous faire un peu de morale, vous expliquer pourquoi ce n'est pas bien d'avoir fait ce que vous avez fait...

La personne qui va vous faire ce rappel à la loi ne s'intéresse pas à vos explications :elle parle et vous écoutez sagement en acceptant

Si vous voulez donner vos arguments (que vous avez du donner en gendarmerie déjà puis qui sont partis dans le bureau du procureur qui a ensuite ordonné ce rappel à la loi)) et refuser ce rappel alors vous irez devant un tribunal où la peine sera plus lourde (déjà pour avoir encombré les tribunaux alors qu'ils sont débordés

C'est vous qui voyez..

Par Ashna161520

Ok.

Moi je peux accepter ce rappel à la loi car je sais qu'il y aura jamais de récidive de ma part vu que c'est faux et que je le ferai et n'ai jamais fait ça.

Pouvons nous parler en message privé ?

Par jodelariege

Parler en privé ne servira pas à grand chose puisque je ne suis pas la personne qui va vous recevoir pour ce rappel à la loi

Par ailleurs je vous mets en garde contre ce genre de conversation privée car vous ne savez pas qui est de l'autre côté de l'écran. .peut être un escroc

Il vaut mieux voir en vrai un avocat mais vous allez devoir le payer :cela vaut il le coup ??

Par Ashna161520

Ok...

Par Henriri

(suite)

Asha, ce serait intéressant que vous reveniez nous dire comment se sera passé votre rappel à la loi. Et notamment (sans donner bien sûr de détails sur les faits et circonstances de vos plaintes réciproques avec votre ex) pour nous dire si effectivement le rappel à la loi aura porté sur un faux élément (comme vous le dites) ou sur autre chose (que vous n'auriez pas identifié).

A+

Par Ashna161520

Vu ce qui est écrit sur ma convocation c'est sûr que c'est un faux élément.
Je ne comprends pas pourquoi il n'a pas la récidive et pourquoi le témoin n'est pas pris en compte.
Le gendarme m'en avait mis plein la tête qu'il avait des vraies femmes victimes de vraies violences.
Comme si c'était moi qui mentait...
Parti pris par la gendarmerie qui a outrepassé ses droits m'a dit le 3919.

Par yapasdequoi

Vous avez ouvert plusieurs discussions sur le même sujet.
Ce n'est pas facile de vous aider avec ces informations incomplètes à chaque fois.